

BUREAU FEDERAL
VENDREDI 21 MARS 2003
A ROME

Participaient :

Messieurs : Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jean-Claude BAQUE, Gilbert CHEVRIER, Jena DUNYACH, Pierre CAMOU, Christian DULLIN, Robert PINARD, Daniel ARNAUD, Michel PALMIE, Guy PIERA, Jean-Louis BARTHES, Christian BAGATE, Antoine MARIN, Pierre VILLEPREUX, Jean-Luc DRUAIS,

Absents excusés :

Messieurs : Jacques LAURANS, Claude DOURTHE, Jean-Pierre GUIGNARD, Jo MASO,

Assistaient aux travaux :

Messieurs : Paul DE KEERLE, Olivier KERAUDRUN

Le Président Bernard LAPASSET ouvre la séance à 15h10

L'ordre du jour appelle les points suivants :

I- COMMUNICATION DU PRESIDENT

- Coupe du monde 2007

La FFR a déposé son deuxième dossier qui a été analysé par les représentants de Rugby World Cup.

Ce nouveau dossier comprend deux propositions :

- la première prévoit l'ensemble des matches en France,
- la deuxième associe les nations celtes qui organiseraient chacune 3 matches (en remplacement des 3 matches habituels des tournées de novembre), avec en plus un ¼ de finale pour le Pays de Galles.

Pour la partie financière, un minimum de recette est garanti à RWC. La proposition sera remise sous pli scellé le 24/03 à Dublin.

Un document complet, reprenant les dossiers de deux candidats, sera établi par RWC avec la partie sportive et la partie financière.

Bernard LAPASSET présente le dispositif financier comportant le montant des recettes nettes escomptées ainsi que les parts, en pourcentages, qui seraient redistribuées aux nations celtes.

Le Bureau Fédéral se prononce en faveur de ce dispositif.

Il est souligné que même si le dossier français est un bon dossier, la situation internationale du moment risque de jouer sur les votes.

II- QUESTIONS ET PROCEDURES FINANCIERES

1- Budget prévisionnel sur 4 ans

René HOURQUET présente un document reprenant les budgets réalisés des deux derniers exercices, la situation à ce jour du budget en cours et les budgets prévisionnels des trois prochains exercices.

Si les réalisés des exercices 2001-2002 et 2002-2003 ont dégagé des excédents de 30MF et d'environ 12MF, tout laisse à penser que les prochaines années s'annoncent déjà comme très difficiles au plan financier.

Gardant comme grand principe, le maintien de la priorité donnée au XV de France pour les années de coupe du monde, il est impératif de préparer les budgets des trois prochaines années avec un maximum de rigueur, prévoyant des réductions de dépenses et des recherches de recettes nouvelles.

A titre d'illustration le budget du haut niveau est passé de 8MF pour l'année de la Coupe du Monde 1999 à 15 MF pour la Coupe du Monde 2003.

Jean DUNYACH donne quelques explications sur cette évolution très importante :

- La préparation en 1999 a été prise en compte par les régions dans lesquelles le XV de France se trouvait. Pour 2003, la préparation est entièrement à la charge de la FFR.
- Les primes sont en augmentation de 10% à 12%

Ceci explique en partie le coût de 50MF pour cet exercice.

René HOURQUET constate que ces dernières années, l'augmentation du budget du Haut Niveau est de l'ordre de 35% par an. Il déclare qu'il est urgent de prendre des mesures pour arrêter cette inflation que le budget de la FFR ne pourra pas supporter à l'avenir.

Pour faire face aux difficultés liées aux années de Coupe du Monde, il est nécessaire de prévoir des exercices excédentaires d'environ 20MF chaque autre année.

Ceci ne permet cependant pas d'absorber le déficit de la prochaine année.

Les recherches de financements complémentaires peuvent concerner :

- des partenariats liés retransmissions télévisées,
- la vente du maillot du XV de France.

Sur ce sujet, Bernard LAPASSET rappelle qu'il n'est toujours pas d'accord sur le principe et, qu'en tout état de cause, si vente il devait y avoir, ce serait à certaines conditions à préciser.

Parallèlement à ces recherches de financement, il faut prévoir des économies conséquentes dans tous les secteurs.

Chaque responsable de secteur doit rechercher des solutions immédiates.

Concernant le prochain exercice, dans lequel le coût de l'assurance sera prévu à hauteur constante avec celui de l'exercice en cours, il faut veiller à ce que les sommes collectées auprès des licenciés permettent de couvrir les engagements.

Bernard LAPASSET fait état des accidents graves survenus récemment :

- en Normandie : un tétraplégique
- en Cote Basque : un blessé en bonne voie de récupération
- Il informe aussi le Bureau du jugement rendu au Pays de Galles après la blessure grave d'un joueur non qualifié pour jouer en première ligne. Il rappelle l'ensemble du rugby français à la plus grande vigilance.

Sur un plan pratique, il convient d'établir un budget prévisionnel réaliste, voir pessimiste, qui ne pourrait réserver que des bonnes surprises.

La baisse des dépenses dans chaque secteur doit être de l'ordre de 6 à 10%, à l'exception des actions jugées comme politiquement prioritaires. Il s'agit notamment des aides aux compétitions majeures qui sont à maintenir. Pour les autres actions, il faut d'ores et déjà prévoir une baisse.

Christian DULLIN souligne que des économies pourraient être faites sur certaines dépenses en traitant mieux les commandes et les réservations liées aux transports et à l'hôtellerie.

Pierre CAMOU intervient pour rappeler les missions dont la FFR est chargée et évoque l'éventuel transfert du siège de la FFR au CNR, mesure qui serait, selon lui, source d'économie.

Il termine en posant le problème de la gestion directe des droits marketing de la FFR.

Bernard LAPASSET évoque ensuite l'évolution du marché marketing de la FFR.

- Stade de France : la convention actuelle peut être renégociée si nous avons la CM 2007
- contrat Darmon : il faut réfléchir car la part du marketing dans notre budget est très importante. Il est cependant possible d'envisager une certaine indépendance à terme (voir ce qui se fait avec le CNR et FFRD). La marge prévue dans le contrat avec J.C.Darmon est jugée très élevée (15%).
- Commercialisation du CNR : un commercial a été recruté à cet effet. Il devra, entre autre, mobiliser les crédits formation des entreprises.

René HOURQUET rappelle les dates de la préparation budgétaire

- Bureau Fédéral le 16/04/03 à 10h au CNR : premiers retours des documents budgétaires déposés si possible le 14/04 à la trésorerie auprès de Paul DE KEERLE,
- Bureau Fédéral le 17/05/03 à Agen : arbitrages, présentation du budget
- Comité Directeur le 06/06/03 à Paris : arrêt du budget définitif
- Comité Directeur le 04/07/03 à Tarbes : vote du budget

Il présente ensuite les documents budgétaires à utiliser pour la préparation du budget.

Il fait part à l'ensemble des membres des difficultés rencontrées pour le remboursement des frais engagés sans bons de commandes.

Bernard LAPASSET signale que la FFR est régulièrement sollicitée pour participer à des opérations montées par des œuvres caritatives. Il est décidé que la FFR ne participera qu'à une seule opération par an. Il en va de même pour les matches au stade de France, une seule œuvre caritative sera soutenue à chaque match.

Pour le match France- Pays de Galles, la FFR répondra à la demande de l'association en faveur d'« Estelle ». 100 000 tracts seront distribués au Stade de France.

2- Protocole d'accord pour la coupe du Monde 2003

Le protocole est remis en séance.

René HOURQUET précise les termes du paragraphe 3 « engagements de la FFR » qui prévoient un versement de 5MF sur les recettes propres FFR.

Toutes les autres mesures restent liées aux recettes nouvelles.

Le Bureau Fédéral approuve le protocole d'accord à l'unanimité.

3- Note sur les procédures d'achats

Le document relatif aux procédures d'achat est remis en séance.

Il est approuvé par le Bureau Fédéral à l'unanimité.

4- CNR : consolidation du prêt

La consolidation du prêt prévu dans le cadre du financement du CNR, pouvant aller jusqu'à 160MF, sera soumise à l'assemblée générale des clubs en juillet prochain à Tarbes.

5- Aides aux clubs

Le Bureau Fédéral approuve les aides aux clubs suivantes :

- Paris ORC : 765 €
- XV Dyonisien : 1 500 €
- RC Tampon : 1 500 €
- RC Etang Sale : 1 500 €
- USM Vire : 765 €
- Comité des Alpes : 765 €

6- Retours tardifs de billets pour le match Italie- France

Plusieurs Comités ont retourné des billets non vendus très tardivement. Un courrier sera adressé aux comités fautifs. Pour cette fois, une retenue de 50% sera faite sur le montant des billets retournés. La prochaine fois, la retenue sera de 100%.

7- Demandes d'aides de comités territoriaux, départementaux et clubs pour des opérations de promotions.

Ces aides font partie des sommes attribuées par la FFR aux comités dans le cadre des subventions liées à « l'aide à la politique sportive ».

8- Billetterie pour la Coupe du Monde 2003 en Australie.

Une note sera adressée à tous les comités pour les informer des procédures mises en place.

III - AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1- Demandes de dérogations

Les demandes de dérogation sont de plus en plus nombreuses. Avant toute décision, elles seront étudiées par le secteur amateur qui proposera un avis.

2- Rugby à 7

Une demande de match amical pour jouer contre une équipe galloise en levé de rideau du match France- Pays de Galles au Stade de France le 29/03/2003 a été faite.

La convention avec le Stade de France ne permet pas de faire un match de lever de rideau sauf pour la finale du Championnat de France. Il n'est donc pas possible de donner une réponse favorable malgré l'intérêt de la proposition.

Jean-Claude BAQUE propose d'inscrire l'équipe de rugby à 7 à un tournoi à Budapest. Il est chargé de préparer un budget prévisionnel.

Gilbert CHEVRIER signale un problème lié au calendrier du rugby à 7 et à la compétition Balandrade.

La commission des épreuves est chargée d'étudier ce problème.

3- Réunion avec l'amicale des clubs

Alain DOUCET fait état de la réunion qu'il a eue avec l'amicale des clubs. Celle-ci s'est déroulée dans un bon climat.

Parmi les points soulevés à cette occasion figurent le montant des frais d'arbitrage lors des compétitions amateurs ainsi que le nombre des billets attribués aux clubs par les comités à l'occasion des matches internationaux.

4- Procès verbal du Comité Directeur de la LNR du 17/12/03

Conformément à la demande du Comité Directeur de la FFR, le dernier paragraphe du point 6 de la page 3 du PV du Comité Directeur de la LNR du 17/12/2002 a été supprimé.

5- Tournoi de juillet

Suite à une demande d'autorisation de jouer un tournoi de rugby à 7 en juillet 2003, un accord de principe est donné sous réserve de faire jouer uniquement des joueurs assurés.

6- Affaire LO CICERO

Suite à la réception d'un récent courrier de René BOUSCATEL sur l'affaire opposant le Stade Toulousain au joueur LO CICERO, il est demandé à Jacques LAURANS d'intervenir auprès de l'IRB.

7- Report de la date de clôture des inscriptions à l'examen d'agent sportif.

Sur proposition de la commission chargée d'organiser l'examen d'agent sportif et en accord avec le syndicat des Agents, la date de clôture des inscriptions à l'examen initialement prévue au 21 mars 2003 est reportée au 4 avril 2003 après accord du Bureau Fédéral.

8- Composition de la formation spécialisée dans le domaine du contrôle financier des clubs de la commission d'appel fédérale

Gaston LESBATS présente la composition de la commission. Celle-ci est adoptée par le Bureau Fédéral.

9- Réunion de la commission mixte FFR-LNR:

Quelques points importants méritent une attention particulière. Il s'agit notamment de veiller à ce que les Présidents des associations supports soient invités personnellement par la FFR lorsqu'ils sont concernés par les points à l'ordre du jour.

Bernard GODET va être informé de la demande de mise en place d'un contrôle des associations supports par la cccf.

10- CNR

Une facture de remise en état de certaines allées du CNR endommagées lors de la soirée des Comités est présentée. Le règlement s'effectuera de la façon suivante :

- 50% budget exploitation du CNR
- 50% budget vie fédérale

Antoine AUDI est cependant chargé de prendre contact avec l'assurance pour savoir si les dégâts sont couverts.

11- Système informatique de la FFR

Le projet de mise en place d'un nouveau système informatique suite à l'audit effectué représente un gros investissement.

Il s'agit là d'un choix politique et stratégique lié à l'évolution globale de la FFR pour les prochaines années.

Une copie du projet est remise aux membres du Bureau Fédéral pour étude et décision lors du prochain Comité Directeur.

IV- REGLEMENTS SPORTIFS 2003-2004

1- Mutations

- La date proposée pour la fin de la période des mutations au 28/12/2003 est validée par le Bureau Fédéral.
- Il est décidé de ne plus limiter le nombre de licences M pour les rencontres.
- Le système d'indemnités de formation est maintenu. Le règlement de l'indemnité devra être effectué avant la délivrance de la licence.

2- Effectifs incomplets

- l'effectif minimum pour pouvoir commencer une rencontre est le nombre de joueurs obligatoire sur le terrain plus un remplaçant.

3- Rétrogradation des clubs

- L'annexe du règlement de la DNACG présentée est validée par le Bureau Fédéral : le conseil supérieur décide de la rétrogradation des clubs. Les clubs peuvent faire appel de ces décisions devant la Commission d'Appel fédérale.

4- Rétrogradation d'un club de pro D2

- La question est à nouveau posée de savoir à quel niveau un club de Pro D2 rétrogradé va jouer la prochaine saison?
- La commission des épreuves est chargée de faire des propositions.

5- Choix de l'hymne français pour la coupe du monde 2003.

Plusieurs propositions d'hymnes sont présentées. Il est décidé de faire appel à des professionnels pour donner un avis compétent.

V- CONTRAT DE PHILEOG VOYAGE

Il est proposé de confirmer la collaboration de la FFR avec l'agence de voyage PHILEOG pour la saison 2002-2003.

L'agence reversera une somme de 65000€ par an pour ce partenariat et versera à la FFR 305€ par place d'avion commercialisée dans le cadre des déplacements des équipes de France. Ce contrat prendra fin après le match de Marseille.

Ce contrat de partenariat sera présenté au Comité Directeur du 28/03/2003.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h30